



# שפתי מאיר



## 603 JOUR DE GUERRE

**BAMIDBAR**

**4 SIVAN 5785 /31 MAI 2025**

**Voici les descendants d'Aaron et de Moïse, à l'époque où l'Eternel parlait à Moïse sur le mont Sinaï**

Bien que Rachi signale (Ex. VI,26) que les noms de Moïse et Aaron peuvent souvent alterner, afin de bien montrer qu'ils sont tous les deux au même titre des « Justes », le Midrach néanmoins demande se demande pourquoi Aaron ici précède Moïse, et ceci d'autant plus qu'Aaron ne figurait pas dans la dernière phrase. Le Midrach Rabba (ch. II) répond que le peuple voyait d'un mauvais œil Aaron à cause de l'union conjugale de son fils Eléazar, qui avait épousé une fille de « Putiel » (et engendra de ce mariage Pin'has) : « c'était un descendant de Jéthro, qui « engraisait » des veaux pour les sacrifier aux idoles, un descendant aussi de Joseph qui avait « dominé » ses passions (Ex. VI,25) ; et c'est pour le réhabiliter aux yeux du peuple que la Thora lui accorde ici pleine priorité. Quant à Moïse, dont les enfants ne sont pas mentionnés, s'il est cité ici, c'est pour la raison indiquée par Rachi : « Quand on enseigne la Thora au fils de son prochain c'est comme si on l'avait engendré ». Mais 'Hayim Benattar explique qu'à la suite du péché du veau d'or, Moïse intercèda en faveur des enfants d'Aaron que l'Eternel avait voulu exterminer : « Ma prière a servi à obtenir une demi-expiation, deux fils sont morts, deux ont survécu » (Rachi sur Deut IX,20)

**Voici les noms des fils d'Aaron : l'ainé, Nadab, puis Abihou, Eléazar et Ithamar**

**Nadab puis Abihou**

Ces deux fils d'Aaron qui moururent sont toujours nommés ensemble, comme formant une unité. C'est qu'ils avaient par rapport aux autres membres de la famille une conception personnelle de l'apparition de Dieu et de la contemplation de Sa Grandeur. C'était là le nœud de leur tragédie. Malgré cette conception, il est écrit ici à deux reprises qu'ils moururent devant Dieu, ce que la tradition comprend en ce sens qu'il fut douloureux pour l'Eternel de leur avoir fait subir cette destinée publiquement.

question se pose de savoir comment le total de la population au recensement qui fut effectué six mois et demi après le péché du veau d'or a pu être exactement le même qu'ici, de six cent trois mille cinq cent cinquante. Rachi admet que le nouvel an compte à partir de Tichri, ce qui a pour conséquence que le recensement fait en Tichri de la première année et celui qui a été fait en Iyar de la seconde année sont identiques. Na'hmanide conteste cette thèse et explique que les Lévites ont été comptés au premier recensement, mais non au second. Il y eut en conséquence et par voie de miracle le complément exact du nombre initial. Ce complément de vingt-deux mille que représentèrent les Lévites remplaça en quelque sorte les décédés après le premier compte. La discussion se poursuit ensuite chez Abarbanel, Ralbag etc.

**Or Nadab et Abihou moururent devant le Seigneur, en apportant devant lui un feu profane, dans le désert du Sinaï ; ils n'avaient point eu d'enfant. Mais Eleazar et Ithamar officièrent en présence d'Aaron, leur père.**

Rachi explique : « de son vivant ». Le Midrach précise qu'en cas d'impureté d'Aaron, c'est Eléazar qui fonctionnait et si Eléazar était (aussi) devenu impur c'est Ithamar qui officiait. Mais une autre opinion affirme que « al péné » signifie « après sa mort » et que Eléazar fonctionna après son père et Ithamar après Eléazar. Ce dernier avis soulève cependant le problème des fonctions de Pin'has, qui avait été investi des prérogatives de la Grand-Prêtrise pour tous les temps.

**Les Lévites: les « accompagnateurs »**

Or, dans l'ensemble de ces fonctions une place particulière est d'emblée assignée à la tribu de Lévi. Elle ne sera pas dénombrée avec les autres, mais à part. Cela met en évidence la séparation de cette tribu du reste du peuple après la faute du Veau d'Or, et sa consécration aux tâches de la sainteté. Dès la marche au désert, les Lévites se voient attribuer le service du Temple.

**Mais tu préposeras les Lévites au tabernacle du Statut, à tout son attirail et à tout ce qui le concerne ce sont eux qui porteront le tabernacle et tout son attirail, eux qui en feront le service, et qui doivent camper à l'entour.**

Le Ramban écrit: Le Saint, béni soit-Il, ordonna Moïse de compter tout seul les Lévites, et ce sans l'aide d'Aaron ou d'autres chefs. Or comme Moïse était dépourvu de tout orgueil, il se fit seconder par Aaron. Il ne voulait pas paraître présomptueux en dénombant tout seul les fils de Lévi. Le verset dit d'ailleurs : « Total des recensés parmi les Lévites, ceux que recensèrent Moïse et Aaron. » Dans ce verset, chaque lettre du mot Aaron est pointée. Ces signes indiquent qu'Aaron ne fut pas vraiment désigné par Dieu pour recenser les Lévites. Ce fut Moïse qui demanda à Aaron de l'aider dans cette tâche car, comme nous le savons, il ne voulait pas se donner trop d'importance en comptant seul les Lévites. Quand Moïse indiqua à chaque lévite son devoir, il se fit aider par les chefs des tribus afin de les honorer et pour qu'ils soient tous présents. Cela nous enseigne qu'il ne faut pas exercer un pouvoir tout seul, même si on est une personne aussi respectée que Moïse. Par la suite, D... consentit à ce que Moïse prenne avec lui Aaron pour l'aider lors du dénombrement, comme le dit le verset cité plus haut. Le Baal Ha Turim écrit au sujet du verset: « Prépose les Lévites. » Un verset des Psaumes dit: « Impose-lui un méchant ». Lorsqu'on donne un pouvoir à une personne sur terre, elle se retrouve parmi les impies dans le monde à venir. En effet, quand on délègue du pouvoir à un individu, que cela soit dans un *kahal* ou dans une assemblée du pays ou il vit, les gens deviennent envieux de son autorité et ils finissent pas s'opposer à lui et par se quereller. En guise de riposte, le notable est amené à provoquer une dispute avec ses détracteurs afin de se défendre ou de se justifier. La guerre ne manque jamais d'éclater surtout lorsque la dite personne veut prouver sa puissance, et ce même au prix de graves déchirements. Elle est alors entraînée à pécher et, à cause de ces terribles conflits, elle devient impie.

**Et les Lévites camperont autour du tabernacle du Statut, afin que la colère divine ne sévisse point sur la communauté des enfants d'Israël, et les Lévites auront sous leur garde le tabernacle du Statut.**

Le Ramban écrit: les Lévites campaient autour du sanctuaire pour le garder, comme on protège le palais d'un roi. Le peuple d'Israël entourait les Lévites de tous les côtés. Les Lévites assuraient la garde du sanctuaire à l'extérieur pendant toute la nuit et les prêtres gardaient le sanctuaire à l'intérieur, exactement comme on protège un roi dans son château.

**Rangés chacun sous une bannière distincte, d'après leurs tribus paternelles, ainsi camperont les enfants d'Israël, c'est en face et autour de la Tente d'assignation qu'ils seront campés.**

Le peuple d'Israël demeurerait à deux mille coudées du sanctuaire afin que toute la communauté puisse venir à pied le chabbat et les jours de fête pour étudier la Torah avec Moïse.

Horaires Paris

Horaire Chabbat: 20h06 /21h27/ 22h50

Horaires des tefilines: 04h27

Lever et coucher du soleil: 05h48/21h46

*« Pour tomber on se débrouille seul, mais pour se relever, la main d'un ami est nécessaire. »*

*La mort d'une bonne action, c'est d'en parler.*

Horaires Jérusalem

Horaires de Chabbat : 18h59/ 20h21

Horaires des tefilines: 04h40

Lever et coucher du soleil: 05h32/19h39

**Quiz sur RACHI : Les questions ?????**

- 1. Pourquoi les Bné Israël ont-ils été décomptés si fréquemment ?
- 2. Que donnaient-ils pour être comptés ?

- 3. Quel a été le décompte total des Bné Israël ?
- 4. Qui était le fils le plus âgé de Nadav ?

## Recettes

### Crêpes Blintzes (recette pour 6 personnes)

#### Blinzes :

3/4 de verre de lait  
3/4 de verre d'eau  
1 verre de farine  
2 cuil.. à soupe d'huile  
2-3 pincées de sel  
3 oeufs.

#### Garnitures :

500g de fromage blanc  
Cannelle  
Le jus d'1/2 citron + zeste  
3 cuil.. à soupe de sucre  
50g de raisins secs.

Préparation des blintzes : battre tous les ingrédients jusqu'à obtenir une consistance fluide et onctueuse. Par crêpe, verser 4 cuillerées à soupe dans une poêle à crêpes. Les empiler sur une assiette et les réserver.

Préparation de la garniture : bien mélanger tous les ingrédients.

Mettre un peu de garniture sur chaque crêpe. Rouler et poser dans un plat à gratin. Saupoudrer d'un peu de sucre et passer au grill quelques minutes.

Servir aussitôt.

### Tarte au fromage maison (recette pour 6 personnes)

#### Ingrédients :

300 à 400 g de pâte sablée ;500 g de fromage blanc  
150 g de sucre ;3 oeufs  
2 cuil.. à soupe de vanille  
Le jus d'1 citron ;50 g de raisins secs ;1 cuil.. à soupe de fécule de maïs ou de farine

Froncer un moule à manqué de 24 cm de diamètre avec la pâte sablée. Dans un saladier, mélanger le fromage blanc, le sucre, les jaunes d'œufs, la vanille, le jus de citron et les raisins secs, puis ajouter la fécule de maïs ou la farine. Battre les blancs en neige ferme et les incorporer doucement, en soulevant bien la masse. Verser le tout sur la pâte sablée et cuire à four moyen, à 190-200 °C (th. 6-7) pendant 40 à 45 minutes.

## histoire

Le "Chlach" - Auteur de l'ouvrage Chné Louhot Habérit - Un Gaon (Eminent Maître), vivait en Allemagne. Un jour, des cuillères d'argent lui furent dérobées et les soupçons se portèrent sur un de ses élèves. Le Maître entreprit des investigations et ne les arrêta que lorsqu'il retrouva les cuillères chez cet élève.

En raison de la profonde honte qu'il éprouva, ce dernier décida alors de renier sa foi. Il s'enrichit et entreprit de voyager de ville en ville. Il finit par trouver grâce aux yeux du roi et des princes et fut nommé chef de douane dans le port de Yaffo. Le Maître savait que cet élève avait renié sa foi, mais il ne savait pas ce qu'il était advenu de lui.

Après quelques années, le Maître se rendit en Terre Sainte pour installer à Jérusalem. Lorsqu'il atteignit le port de Yaffo, l'élève renégat qui occupait les fonctions de chef de la douane le reconnut. Il lui témoigna de grandes marques d'honneur et l'invita à venir à sa maison pour s'y reposer une heure. Le Maître n'osa pas refuser l'invitation du douanier en chef et l'accompagna.

Lorsqu'il eut pénétré dans la cour de sa maison, le chef de la douane fit en sorte de renvoyer le serviteur du Maître de chez lui et demeura seul avec son ancien Maître. Il lui fit alors visiter toutes les pièces de la maison pour lui montrer l'importante fortune qu'il avait acquise. Puis, l'introduisant dans une pièce, il sortit un couteau aiguisé de sa poitrine et demanda au Maître de réciter le Vidouï (confession), car il l'avait fait venir jusqu'ici pour le tuer. Le Maître eut très peur. S'adressant au douanier, il lui demanda:

-'Que t'ai-je donc fait?'

Il le supplia à maintes reprises tandis que celui-ci s'emportait et lui répondait en colère:

-'Je ne prêterai pas l'oreille à tes paroles, dépêche-toi de réciter le Vidouï! Si tu tardes, je planterai le couteau dans ton ventre avant que tu ne l'aies récité !'

Lorsque le Maître vit que son heure tournait au tragique, il se leva et commença la récitation du Vidouï; pleurant amèrement. Après qu'il l'eût

achevé, l'élève le plaqua au sol, le saisit par le cou, brandissant dans l'autre main son couteau. Le Maître ferma les yeux et récita le Shema Israël. Il venait de le conclure, les yeux encore fermés, lorsque le renégat pencha sa tête sur lui, l'embrassa et lui dit:

-'Lève-toi, Rabbi, reviens à toi et pardonne-moi cette chose'.

Surpris, le Maître lui demanda:

-'Qui es-tu donc?'. Le renégat lui confia alors être son ancien élève.

-'Je sais à tes actes que tu es un Tsaddik (un Juste) accompli. Apprenant que tu es maintenant venu t'installer en Terre Sainte pour vouer ton âme à D... sur cette terre sacrée, je me suis dit qu' Il était dommage que tu voues ton âme à D... alors qu'une petite tâche se trouve encore sur ton vêtement. C'est la faute que tu as faite en me confondant par la force pour le vol que j'avais commis, car la honte que tu m'as alors infligée m'a emmené à renier ma foi. Bien que tu aies fait cela pour préserver ton argent, dans ton cas, cela constitue une faute grave. Pour ma part, je n'ai pas songé à me venger de toi. Ma seule pensée était de te faire du bien en t'imposant cette profonde souffrance que tu viens de vivre pour que celle-cil vienne racheter ta faute. A présent, te voilà propre et pur. Tu rentres en Terre Sainte net et purifié. Je te demande néanmoins de me pardonner la grande souffrance que je t'ai causée, car tu es Mon Maître.'

Il lui embrassa les pieds et le libéra en paix en lui prodiguant de grandes marques d'honneur.

Le récit est en soi explicite. Il faut faire très attention de ne jamais offenser quiconque.

Nos Sages ont dit: "Parfois, tu dois tenir compte que la charge est proportionnelle au chameau." Si quelqu'un faute envers toi ou envers autrui, ou envers le ciel, que D... préserve, et qu'il est un homme connu ou qui jouit d'une réputation parmi les grands, ne l'insulte pas et ne le méprise pas. Ne dévoile pas ses fautes, car cela ne peut entraîner que la ruine. Que D... nous préserve des erreurs et qu'aucune calamité n'intervienne par notre responsabilité.

## Recette cheesecake Ingrédients (pour 8 personnes)

Temps de préparation : 30 minutes

Temps de cuisson : 55 minutes

Pour la croûte :

- 250 g de biscuits émiettés  
- 125 g de beurre fondu  
- 1/2 cuillères à café de muscade râpée (si on aime)

Pour la garniture :

- 500 g de fromage blanc - 150 g de sucre  
- 2 cuillères à soupe de farine  
- 3 oeufs- 25 cl de crème fraîche- parfum au choix  
(1 cuillère à café d'extrait de vanille ou d'orange ou zeste de citron ...)

### Préparation de la recette :

1) Préchauffez le four à 180°C. Tapissez de papier sulfurisé beurré un moule de 23 cm de diamètre. Idéalement, le fond du moule doit être amovible, sinon, bien laisser dépasser le papier pour démouler le gâteau en tirant dessus.

2) Mélangez les biscuits, la muscade et le beurre fondu. Tapissez le fond du moule de ce mélange en tassant bien avec le dos d'une cuillère. Mettre au réfrigérateur.

3) Battez le fromage blanc au fouet jusqu'à ce qu'elle soit lisse, puis ajoutez le sucre et la farine, puis les oeufs un par un. Ajoutez ensuite la crème et le parfum. Versez sur la croûte (si la croûte "dépassé" de la crème, enlevez le surplus à la cuillère, cela risque de brûler).

Cuire au four 50-55 min jusqu'à ce que ce soit ferme au toucher. Laissez refroidir, démoulez et servir frais.

### Collel Ramot rav beressi

« Quant aux Lévites, selon leur tribu paternelle, ils ne furent point recensés (...) Cependant, la tribu de Lévi, tu ne la recenseras pas, et de ses têtes, tu ne feras pas le relevé parmi les enfants d'Israël » (Bamidbar I, 47-49). Et la Torah reprend une troisième fois : « pour les Lévites ils ne furent point dénombrés parmi les enfants d'Israël » (Idem II, 33).

Rachi explique, au nom du Midrach (Bamidbar Rabba 81,1), qu'étant donné qu'un décret frappera tous les recensés de vingt à soixante ans, suite à la faute des explorateurs, l'Eternel désirait qu'ils ne fassent pas partie du dénombrement. « Les lévyim sont à Moi car ils n'ont pas fauté avec le veau d'or ».

Le rav Haïm Chmoulévitch zatsal, fait remarquer que, sans quoi, faisant partie de l'ensemble du Klal Israël, ils auraient trouvé la mort dans le désert (bien qu'ils ne méritaient aucune punition) comme il est écrit : « la vertu du juste ne le préservera pas au jour de son malheur (de la sanction collective) » (Yé'hézel XXXIII, 12). C'est pourquoi lorsqu'ils seront dénombrés, par la suite, ils le seront à part et différemment, à compter de l'âge d'un mois.

A propos du verset « Yéochoua fils de Noun et Caleb fils de Yéfouné furent seuls épargnés, entre ces hommes qui étaient allés explorer le pays » (Bamidbar XIV, 38), le Or Ha'hayim Hakadoch, s'interroge : pourquoi la Torah précise-t-elle qu'ils furent préservés ? Le verset précédent était suffisamment explicite : « ces hommes qui avaient débité de méchants propos sur le pays, périrent frappés par le Seigneur » (Id.37), mais Yéochoua et Caleb n'en étaient pas ! Le Rav répond qu'ayant fait partie des explorateurs ils ont été épargnés, spécifiquement, pour n'avoir pas mal parlé de la Terre promise, autrement même ces Tsadikim auraient péri dans la sanction collective de la génération du désert.

La Guémara (Baba Batra 121b) nous apprend que Yair, le fils de Ménaché, né

à l'époque de Yaakov, est entré en Terre d'Israël parce que le décret sur la génération du désert ne concernait pas les plus de soixante ans. Il n'est pas rappelé qu'il était Tsadik et qu'il ne méritait pas de mourir. S'il avait été plus jeune, partie intégrante de l'ensemble, il aurait subi le châtement commun.

Lorsqu'Elicha s'adresse à la Shounamit : « Que faut-il faire en ta faveur ? Y a-t-il à s'employer pour toi auprès du Roi ? » (Mélakhim II, IV, 13). Le Roi désigne Hakadoch-Baroukh-Hou et ce jour là était Roch Hachana. « Elle répondit : je vis tranquille au milieu de mon peuple ». Elle préféra être jugée avec tout le peuple et (ici, à contrario) bénéficier des mérites de la communauté, plutôt que de comparaitre individuellement, même avec l'appui d'Elicha.

Le Rav Yérouham Lébovitch zatsal, de Mir, rapporte ce que dit le Midrach sur le verset : « quoi un seul homme aura péché et tu t'irriteras contre la communauté toute entière » (Bamidbar XVI, 22) : « Cela ressemble à l'homme, qui sur le bateau, en pleine mer, vient faire un trou dans la coque, à sa place, arguant que c'est sa place, que cela ne concerne que lui et personne d'autre », (Vayikra-Rabba 4,6). Nos Sages comparent le Klal Israël au bateau, où tous, liés les uns aux autres, sommes concernés par le moindre problème créé par l'autre.

Arrivés au Sinai, « Israël y campa, en face de la montagne » (Chemot XIX, 2). « Comme un seul homme, d'un seul cœur » (Rachi). C'est que juste avant le don de la Torah, les enfants d'Israël devaient devenir Un, un seul et même peuple, une même entité, le Klal Israël.

C'est aussi l'enseignement allusif de rabbi Akiva sur : « tu aimeras ton prochain comme toi-même, c'est une grande règle (un klal gadol) de la Torah ». Le mot klal peut se traduire règle, mais il peut également vouloir dire, explique le rav Yérou'ham, que c'est le moyen de devenir un klal, une entité semblable, celle de Peuple d'Israël qui nous permettra de recevoir la Torah, car elle n'a été donnée qu'au klal et pas aux seuls particuliers

**La parachath Bamidbar commence par l'ordre donné par Hachem aux enfants d'Israël de procéder à un recensement.**

**Ce n'est pas la première fois qu'il est mentionné une telle opération dans la Tora .**

Lorsque *Hachem* a ordonné à Moïse de construire le Tabernacle, il lui a prescrit : « Quand tu procédera à un recensement des enfants d'Israël selon leur dénombrement, chacun donnera une rançon de son âme à Hachem quand on les dénombrera, et il n'y aura pas en eux de plaie quand on les dénombrera » ( *Chemoth* 30, 10 et suivants ).

On remarquera toutefois que dans ce premier chapitre de *Bamidbar* les tribus sont classées dans un ordre logique ( *Ibn Ezra ad Bamidbar* 1, 5 et 10) : D'abord les fils de Léa (à l'exception de Lévi, qui sera compté à part), puis ceux de Rachel (Ephraïm étant placé avant Manassé, conformément à la bénédiction donnée par Jacob [ *Berèchith* 48, 20]), et enfin ceux de Bilha et Zilpa (Dan étant cité en premier comme étant le plus âgé).

Le rapport entre le recensement et la construction du Tabernacle a été mis en valeur par le *Maharal* : L'existence de douze tribus différentes aurait pu créer des conflits au sein des enfants d'Israël. C'est la centralité du Tabernacle, construit juste avant le recensement, qui a garanti leur unité et leur harmonie.

Le nombre douze traduit les limites du monde tri-dimensionnel, à l'image des douze arêtes d'un cube. Chacune de ces arêtes exprime une fonction distincte dans ses relations avec *Hachem* . Il arrive que les autres nations présentent aussi douze divisions : Na'hor, frère d'Abraham, a eu douze enfants ( *Berèchith* 22, 20 à 24), de même que Canaan ( *Berèchith* 10, 15 à 19) et Ismaël ( *Berèchith* 17, 20 ; 25, 16), mais il leur a toujours manqué cette force unificatrice propre aux enfants de Jacob.

**Haftarah parachath Bamidbar ? « Je te prendrai pour fiancée »**

Le rapport de cette *haftara* (Osée 2, 1 à 22) avec la *paracha* à laquelle elle est associée est des plus ténus.

On y trouve, dans son premier verset (« Le nombre des enfants d'Israël sera comme le sable de la mer, qui ne se peut mesurer ni dénombrer »), un lien avec le recensement qui occupe le premier chapitre du livre de *Bamidbar* .

On peut y déceler également un dénominateur commun entre le « désert », mot qui a donné son nom au quatrième livre du Pentateuque et à notre *paracha* , d'une part, et le verset 2, 16 : « C'est pourquoi, voici, Je l'attirerai, et Je la mènerai dans le ?désert?, et je parlerai à son c?ur », d'autre part.

Et pourtant ce même désert, appelé ici « vallée d'Akhor » (« vallée sinistre » ? 2, 17), peut devenir le point de départ d'une « porte de l'espérance » ( *pèta?h tiqwa* ).

Aussi bien, cette même *haftara* contient deux versets qui en forment la conclusion et qui annoncent cet heureux lendemain : « Je te prendrai pour fiancée à Moi pour toujours ; Je te prendrai pour fiancée à Moi en justice, et en jugement, et en bonté, et en miséricorde ; Je te prendrai pour fiancée à Moi en vérité ; et tu connaîtras *Hachem* » (2, 21 et 22).

Les hommes ont pour habitude, lorsqu'ils achèvent la pose de leurs *tefilline* , de s'entourer trois fois le médius de la lanière de celle de la main ( *tefilline chel yad* ) en récitant ces trois versets.

Ce geste n'est pas sans rappeler la remise de la bague lors de la cérémonie du mariage, comme si c'était ici *Hachem* qui remettait une triple bague de fiançailles à sa promise, le peuple d'Israël. Jacques KOHN zal.

#### Quiz sur RACHI : les réponses ....

1 – Car par amour pour eux, D..., les compte à tout moment.

2 – Pour être comptabilisé chacun dans sa tribu, il fallait donner un document généalogique et un témoin confirmait l'ascendance de la personne.

3 – 603 550.

4 – Nadav n'a pas eu d'enfant.

# שַׁפְּתֵי מַאִיר

## CHAVOUOTH

## 6&7 SIVAN 5785/ 2 ET 3 JUIN 2025

La fête de Chavouot présente une particularité tout d'abord quant à son nom. En effet, alors que la fête de Souccot porte ce nom en référence aux cabanes habitées par les Juifs durant toute une semaine et que la fête de Pessa'h s'appelle « Hag Ha-Matsot » parce qu'on consomme des matsot sept jours de suite, le nom de Chavouot renvoie aux semaines écoulées depuis la Sortie d'Égypte, justement fêtée au premier soir de Pessa'h. Fait significatif : la Torah n'a pas précisé la date du calendrier fixée pour Chavouot, et ce, à la différence des autres fêtes très précisément situées dans le temps.

Alors d'où viennent ces particularités ?

En nous basant sur un texte de la Guemara Ména'hot (page 65), il faut d'emblée rappeler que le fondement même de Chavouot constitue une réponse à toutes les fêtes des mouvements comme les Saducéens et autres Batusséens qui s'opposaient autrefois à la Torah orale (la Tora ché béal pé). En effet, ces derniers prenaient « à la lettre » le verset de la Torah écrite qui demande – au sens littéral – de commencer le compte de l'Omer « au lendemain du Chabbat », soit donc toujours un dimanche (yom richon en hébreu). Voilà pourquoi, selon leur comptage erroné, la fête de Chavouot intervenant 7 semaines plus tard tombait aussi un dimanche...

Notons en passant que dans le christianisme – une religion ayant hérité des pratiques de ces deux sectes -, on a fixé un « lundi de Pâques » et un « lundi de Pentecôte », justement en se basant sur ce verset mal interprété. Le « yom richon » des Chrétiens s'étant déplacé du samedi au dimanche (comme jour de repos hebdomadaire), les deux fêtes en question – Pâques et la Pentecôte – tombent le lendemain de leur jour férié, soit chaque fois un lundi.

L'appellation « Chavouot » fait donc référence au temps. Dès le premier verset de la Torah, on nous indique : « Béréchit bara Elokim èt hachamaïm veèt haaretz » – que l'on traduit couramment par « Au commencement D.ieu créa les cieux et la terre ». Mais une petite précision d'importance : le terme « chamaïm » est traduit par certains maîtres comme le pluriel du mot « cham » (là-bas). Et donc, au tout début, Hachem a créé tous les « cham » de l'Histoire, à savoir tous les buts et horizons de ce monde. Quant au terme « eretz », il vient de la racine « ratz » (courir vers). Voilà pourquoi l'expression « Chamaïm vé-haaretz » désigne une destination et le moyen d'y parvenir !

De plus, dans le plan de la Création du monde, il est dit : « Chéchèt yamim assa Hachem èt hachamaïm veèt haaretz » (D.ieu a créé les cieux et la terre). Or, il n'est pas écrit « bé chéchèt yamim » (en six jours), mais bien « chéchèt yamim » (six jours). Ce qui signifie que le « temps » de la Création est en soi une création divine ! En effet, le temps a été créé pour que l'homme lui donne un sens. Car en tant que tel, il n'est qu'une durée et un écoulement vides de sens. Or le but de la Torah est de nous aider à donner un sens au temps, à savoir : six jours pour agir, puis le « yom ha-Chevi », le « Chabat d'Hachem ».

Le plan de la vie de chacun consiste donc à devoir remplir le temps des six jours et à réussir à faire du Chabbat le but de notre vie. Comme le dit le Talmud, ce Chabbat est « mé ein olam haba », une sorte de préfiguration et d'avant-goût du Monde qui vient (olam haba) : c'est dans cette optique que l'homme doit organiser toute sa vie. Ce qui compte, ce n'est pas ce que nous « faisons » pendant les six jours (notre profession), mais le fait de savoir si nous avons bien perçu que le but de notre vie c'est d'organiser notre temps pour qu'il nous mène à la destination ultime du Chabbat de D.ieu.

Ainsi, retrouvons-nous le vrai sens de Chavouot en tant que « fête des semaines » : un moment qui intervient après « chéva chabbatot témimot » (7 chabbatot pleins), une période de 7 semaines entières lors de laquelle – grâce au compte quotidien de l'Omer -, l'être doit se travailler pour organiser son temps de manière à bien remplir sa vie et à monter « l'échelle des qualités humaines » (middot) de l'Omer, pour arriver enfin au Don de la Torah. **Par Rav Sitruk Z"l** sources internet

**Chaque année**, nous marquons la période de la *Séfirat Ha'omer*, le décompte de l'Omer, au cours desquels nous comptons sept semaines, 49 jours qui séparent le premier jour de la fête de Pessa'h de la fête de Chavou'ot. On commence à compter à partir de la fin du premier jour de Pessa'h, et au bout du cinquantième jour, on célèbre la fête de Chavou'ot.

Le compte de l'Omer est destiné en réalité à fixer la date de la fête de Chavou'ot. À la différence des autres fêtes juives, la fête de Chavou'ot n'a pas de date fixe. Dans la Torah, il n'est pas précisé de jour de célébration pour la fête de Chavou'ot, si ce n'est qu'elle aura lieu 49 jours après le lendemain du premier jour de la fête de Pessa'h.

Le cinquantième jour est toujours le 6 Sivan. Mais, dans les temps anciens, il est arrivé plus d'une fois que la fête de Chavou'ot soit célébrée le 7 Sivan. Cela s'est passé lorsque le calendrier était fixé par des témoins visuels qui venaient apporter leur témoignage : ils avaient aperçu la nouvelle lune, donc le nouveau mois avait commencé. Dans un tel cas, il est arrivé plus d'une fois que des témoins arrivent le 30<sup>ème</sup> jour du mois de Nissan, ce qui signifie que, ce jour-là, le mois de Nissan avait commencé, alors que le mois de Nissan ne comporte que 29 jours. Si le mois de Nissan est un « mois plein » contenant 30 jours, le 50<sup>ème</sup> jour du compte de l'Omer est le 6 Sivan. Mais si le mois de Nissan est un mois « manquant », le cinquantième jour sera le 7 Sivan. Et que se passe-t-il si le mois de Sivan est également un mois manquant ? Ils fêtaient la fête de Chavou'ot le 8 Sivan.

Mais le compte de l'Omer n'est pas seulement une période marquant l'attente entre le premier jour de Pessa'h et la fête de Chavou'ot. Ce décompte recèle une signification plus profonde : l'attente du Don de la Torah. Nous comptons chaque jour, treize, quatorze, quinze jours se sont déjà écoulés, il nous reste un jour de moins jusqu'au don de la Torah. Nous nous approchons de plus en plus du Don de la Torah, quelle émotion !

Il est important de connaître cet enseignement de nos *Tsadikim* : pour chaque fête que nous célébrons, nous redonnons vie aux événements survenus ce jour-là plusieurs milliers d'années auparavant. À Pessa'h, nous éveillons le thème de la *Guéoula*, la Délivrance et l'accès à la liberté. À *Pourim*, nous redonnons vie à l'idée suivante : « Les Juifs allaient prendre le dessus sur ceux qui les haïssaient », et à Chavou'ot, nous recevons à nouveau la Torah, avec des forces renouvelées.

En conséquence, de nos jours également, où nous avons la Torah, nous devons attendre et espérer la fête de Chavou'ot, et souhaiter avec une impatience fébrile le jour du don de la Torah.

### Comment procéder dans la pratique ?

Il n'est pas suffisant de s'asseoir les jambes croisées et d'expliquer que nous attendons de recevoir la Torah.

Il nous faut agir, frotter notre cœur, faire briller notre âme et nous préparer concrètement au don de la Torah.

D'après les livres saints, lorsque les *Bné Israël* se trouvaient en Égypte, ils avaient plongé dans les 49 portes de l'impureté. Les Sages de la Kabbale expliquent qu'il existe 50 portes d'impureté, et les *Bné Israël* se trouvaient plongés au niveau de la 49<sup>ème</sup> porte. Ils étaient sur le point de tomber, que D.ieu préserve, dans la 50<sup>ème</sup> porte. La 50<sup>ème</sup> porte est un point de non-retour, on ne peut jamais plus en sortir. C'est pourquoi le Saint béni soit-Il s'est hâté de faire sortir les *Bné Israël* d'Égypte le premier jour de la fête de Pessa'h. À partir de là, ils ont subi un processus de purification et quittaient chaque jour une nouvelle porte d'impureté. Ils ont compté 49 jours et le 50<sup>ème</sup> jour, ils avaient déjà quitté les 49 portes de l'impureté et franchissaient les portes de la *Kédoucha*, la sainteté.

Nous devons également suivre cette voie : exploitons cette période de l'Omer pour nous purifier sur le plan spirituel, pour sortir de l'impureté. Renonçons chaque jour à quelque chose qui nous limite du point de vue spirituel. Offrons chaque jour un petit *Korban* (offrande) au Saint béni soit-Il. Un jour, renforçons-nous sur le thème de la honte infligée à notre prochain, engageons-nous à éviter de blesser nos amis. Le lendemain, renforçons-nous dans le domaine du mensonge, le surlendemain, soyons plus attentifs à l'argent et aux biens d'autrui. Un jour, veillons davantage à préserver notre regard pour éviter de voir des images peu recommandables. Chacun agira en fonction du niveau spirituel où il se trouve en cette période. Au terme des 49 jours, regardons en arrière et voyons combien nous avons, nous aussi, une sorte de sortie d'Égypte à notre actif : nous avons quitté l'esclavage pour accéder à la liberté, et plutôt que d'être asservi au mauvais penchant qui nous enchaîne et nous attire vers le monde matériel, nous avons progressé, nous nous sommes libérés au moins d'une partie des chaînes qui nous liaient, et avons atteint un lieu plus spirituel.

**Allez, vous attendez quoi, au travail !**

**Yaakov Lustig**

### Yom tov rishon

Horaires : 20h07/21h30/ 22h53

Horaires des tefilines : 04h26

Levé et coucher du soleil : 05h47/21h48



### Yom tov cheni

Adlakat nerot avant 21h31/22h54

Horaires des tefilines : 04h34

Levé et coucher du soleil : 05h46/21h49

### Offrande des deux pains, faits de farine de blé, le jour de Chavouot.

La Communauté d'Israël doit offrir, le jour de Chavouot, du pain préparé avec la farine provenant de la nouvelle récolte de blé ce que la Tora appelle (Lév. 23, 16) «une oblation nouvelle». Cette offrande se compose de deux miches, comme le précise le verset suivant, cuites à pâte levée. La préparation se fait ainsi: à partir de 3 séah de blé de la nouvelle récolte, pilés puis moulus, comme pour toutes les oblations, on extrayait deux dixièmes d'épha après passage par douze tamis. On en préparait deux miches à pâte levée, de 70 cm environ de longueur sur 40 de largeur, et 40 doigts de hauteur. La cuisson devait se faire la veille de la fête. Le lendemain matin, après balancement, ces pains pouvaient être consommés par les cohanim, jusqu'au soir à minuit. Cette offrande devait être la première apportée au Temple avec de la farine de la nouvelle récolte. En même temps que les deux pains, la Communauté devait offrir comme holocauste sept brebis, un jeune taureau et deux béliers; un bouc comme expiatoire, et deux brebis comme sacrifice rémunérateur chalmé tsibour. Ce sont ces offrandes dont il est question dans notre chapitre, elles sont indépendantes du Moussaf dont il est question dans Parachat Pinehas.

b) Pour expliquer la différence entre l'offrande de Chavouot consistant en deux pains cuits à l'avance, et celle de l'omer qui est de la farine mélangée d'huile, on peut préciser ceci: le blé est destiné

essentiellement à la nourriture de l'homme; il convient donc de le préparer de la manière dont l'homme a l'habitude d'en jouir. Car nous avons souvent répété ce principe pédagogique: c'est par la manière dont il s'occupe d'une chose que l'intérêt de l'homme se fixe sur celle-ci. La préparation minutieuse de cette offrande éveillera en nous des pensées de reconnaissance envers l'Éternel.

c) Précisions: si l'on ne trouve pas de blé de la nouvelle récolte, on prendra celui qui est engrangé. Le pétrissage et la mise en forme des pains peuvent se faire en dehors du Sanctuaire, mais la cuisson doit se faire à l'intérieur de celui-ci, comme pour toutes les oblations. Elle ne peut se faire le jour de fête, car en précisant (Exode 12, 16): «ce qui sert... cela seul pourra se faire pour vous», la Tora a exclu ce qui est destiné au Sanctuaire. Les deux pains doivent être balancés par le cohen ensemble avec les brebis encore vivantes. Le Grand Prêtre avait droit à un des deux pains, le deuxième était partagé entre les cohanim présents au Temple.

d) Applicable à l'époque du Temple, aux cohanim.

#### Abstention de tout travail le jour de Chavouot.

Comme pour les fêtes précédentes, la Tora nous ordonne de nous abstenir de tout travail le Chavouot, sauf les travaux nécessaires à la préparation des repas (Lév. 23, 21: ce même jour sera une convocation sainte pour vous). L'expression mikra qodech implique la sanctification par l'abstention de tout travail.

### Chavouot, une fête fleurie

Parmi les coutumes qui entourent la célébration de la fête de Chavouot, il convient de citer celle qui consiste à décorer nos maisons et les synagogues avec des arrangements floraux et des arbustes.

Plusieurs raisons sont à l'origine de cette coutume:

Au moment du don de la Tora au mont Sinai, expliquent le Levouch et le 'Hida, celui-ci, qui se trouvait dans une région pourtant totalement désertique, s'est couvert d'herbages et d'autres végétations. La preuve en est que, lorsque Hachem a interdit aux enfants d'Israël d'y monter, Il a également fait défense au bétail de venir y paître (Chemoth 34, 3).

Une autre raison, nous apprend un Midrach, est que Moïse est né le 7 adar, et a été caché par sa mère pendant trois mois (Chemoth 2, 2). C'est à la fin de ces trois mois, le 6 siwan, future date de la fête de Chavou'oth, qu'il a été déposé dans une corbeille de jonc grâce à laquelle il a été miraculeusement sauvé. Ce jonc est aujourd'hui symbolisé par les fleurs qui ornent nos maisons en cette fête.

Selon un autre Midrach, après chacune des déclarations de Hachem pendant le don de la Tora, le monde entier a été embaumé de senteurs agréables. Pour cette raison, nous ormons les synagogues, qui symbolisent d'une certaine façon le mont Sinai, de fleurs odorantes.

Une michna (Roch hachana 1, 2) énonce que Hachem prononce à Chavou'oth Son jugement sur les productions fruitières de l'année suivante. Les fleurs et les branches qui décorent les synagogues sont là pour nous encourager à prier afin que ce jugement soit favorable (Maguèn Avraham).

Une autre source midrachique compare Israël à une rose située dans un grand jardin plein de ronces, symbole du monde au sens le plus large. Son propriétaire veut le détruire, mais il change d'avis en voyant la splendeur de la rose. De même les mérites d'Israël contribuent-ils à sauver l'univers entier de sa destruction. Voilà pourquoi, suggère le Benei Yissaskhar, nous décorons nos maisons et nos synagogues pour souligner les mérites de la Tora qui nous protège.

Il convient cependant de signaler que le Gaon de Vilna s'est opposé à cette pratique (Voir Michna beroura 494, 10), considérant qu'elle est devenue de nos jours l'apanage du monde chrétien, avec ses arbres de Noël et les décorations florales déposées sur les tombes. Sa réticence est partagée par beaucoup de communautés d'obédience lituanienne. Jacques KOHN Zal.

### Pourquoi mange-t-on des produits laitiers à Chavouot?

Il est d'usage, le soir de Chavouot, et pas seulement en Israël, de manger des produits laitiers.

Le Séfèr Ha-todaa propose plusieurs raisons:

1. Moïse a été sauvé des eaux le 6 sivan, et il a refusé d'être allaité par une non-Juive. C'est pour rappeler ce mérite que nous consommons des plats halavi.

2. Avant le don de la Tora, le 6 sivan, les enfants d'Israël pouvaient manger de la viande d'animaux non cachères, ainsi que de la viande provenant d'animaux qui n'avaient pas été tués par che'hita. Ils ont reçu à cette date les mitswoth de la cacherouth, de sorte que leurs vaisselles étaient devenues inutilisables. Aussi ne pouvaient-ils plus manger que des plats ?halavi.

3. La valeur numérique des lettres composant le mot 'halav (« lait ») est de quarante, soit le nombre de jours que Moïse a passés sur le mont Sinai. Jacques KOHN zal

## Israël est en guerre...

### PRIÈRE POUR LA PROTECTION DE NOS JEUNES SOLDATS

#### Prière en hébreu-phonétique

Mi Chébérah' avoténou, Avraham Itshak véYaakov, Hou yévaréh' ète h'ayalé Tzva agana lé Israel, A'omdim al mishmar artzénou ve Harei Elohénoù mi gvoul haLévaanon vé 'ad midbar mitzraym ou min hayam haguadol 'ad lévo aarava, bayabasha baavir oubayam. Yitène Adonay ète Oyevénoù akamim 'alénou nigafim lifnéhem. Hakadoch barou'h Hou Yichmor vé Yatzil ète 'H'ayalénou mi kol tzara vé tzouka ou mikol néga oumah'ala vé Yichlah' Bérah'a vé Atsla'ha békol maassé Yedeheh. Yadbère Sonénou tah'tehem viatrem beketer yéhoua'a ou beateret nitzah'on. Vikouyam bahem hakatouv: Ki Adonay eloheh'em haleh' imah'em lehilah'em lah'em ime oyeveh'em leshya etrh'em: ve nomar, Amen.

#### Prière en français

Celui qui a béni nos pères, Avraham Itshak et Yaacov, qu'Il bénisse les soldats de l'Armée de Défense d'Israël, qui se tiennent à la garde de notre terre et des villes qui nous ont été données par notre Dieu, depuis la frontière libanaise et jusqu'au désert d'Egypte, et depuis la grande mer jusqu'à la Arava, sur le continent, dans les airs et dans la mer, que Dieu fasse que nos ennemis qui se lèvent contre eux tombent devant eux. Hachem protège et sauve nos soldats de toute peine et de toute détresse, de toute atteinte et de toute maladie, et qu'Il envoie la bénédiction et la réussite dans toutes les entreprises de leurs mains, qu'Il annihile nos ennemis sous leurs pieds, et qu'Il les couronne par la couronne de la délivrance et la couronne de la réussite. Et qu'Il accomplisse le verset "car l'Éternel votre Dieu qui marche avec vous pour combattre pour vous contre vos ennemis pour vous délivrer", et on répondra Amen.



## Ruth

Pourquoi lisons-nous le Livre de Ruth - l'histoire d'une femme moabite qui s'est convertie au judaïsme et a fini par épouser Boaz, juge d'Israël - à Chavouoth, fête où nous célébrons le Don de la Torah au Mont Sinai ?

Les commentateurs suggèrent deux approches pour expliquer cette coutume :

Ruth représente un modèle d'acceptation de la Torah. Sans elle l'histoire juive n'aurait pas de continuité.

Toutes deux sont surprenantes, comme nous allons le voir en les étudiant une par une.

A première vue, la première approche semble très directe: Chavouoth commémore l'acceptation de la Torah par le peuple juif, et le Livre de Ruth décrit l'acceptation de la Torah par un individu isolé au moyen de la conversion. Dans la mesure où nous étions tous des convertis au Mont Sinai, l'expérience de Ruth vient nous rappeler que nous sommes juifs uniquement grâce à notre acceptation de la Torah. Le judaïsme n'est pas une caractéristique raciale et n'est automatique pour personne ; il se fonde à la base sur la conversion et l'acceptation de la Torah, même pour les enfants d'Abraham.

Ruth n'était pas une convertie ordinaire. Son nom nous apporte une indication sur sa véritable essence. En hébreu, le nom " Ruth " est composé des lettres *resh*, *vav*, *tav*, qui s'additionnent et donnent en valeur numérique le nombre 606.

Tous les êtres humains ont l'obligation de respecter les 7 lois noachides - ainsi nommées parce qu'elles furent données après le déluge - de même que Ruth l'avait dès sa naissance, en tant que moabite. Si vous ajoutez ces 7 commandements à la valeur de son nom, vous obtiendrez 613, le nombre de commandements de la Torah.

L'essence de Ruth, son énergie vitale, fut cette découverte et cette acceptation des 606 commandements qui lui manquaient.

Ce qui fait de Ruth, la personne en quête de Torah par excellence, que l'on dresse devant nous comme le modèle éclatant de la bonne façon d'accepter la Torah. Si nous pouvions apprendre à lui ressembler dans notre acceptation personnelle de la Torah (l'acte du Service divin qui est l'essence même de Chavouoth), nous réussirions à absorber l'intégralité de l'élévation spirituelle que D.ieu nous offre à Chavouoth (Voir le commentaire du Gaon de Vilna sur le Livre de Ruth).

Alors que cette approche semble très évidente de prime abord, après un examen plus approfondi, nous découvrons qu'elle présente en fait une difficulté majeure. Chaque personne qui lit l'histoire de Ruth est immédiatement frappée par la force de son dévouement pour sa belle-mère, Naomi. Ce célèbre passage duquel le Talmud déduit de nombreuses lois de conversion (Yevamot 47b), exprime le refus obstiné de Ruth de se séparer de Naomi, dans les termes les plus forts.

*Mais Ruth dit : 'N'insiste pas auprès de moi pour que je te quitte et que je m'en retourne sans te suivre, car là où tu iras, j'irai ; là où tu demeureras, je demeurerai ; ton peuple sera mon peuple et ton D.ieu sera mon D.ieu. Là où tu mourras, je veux mourir aussi et y être enterrée, que l'Eternel m'en fasse autant et plus, si toute autre chose que la mort me séparerait de toi.'*

Un tel amour et un tel souci pour le devenir d'une autre personne sont des qualités absolument admirables, mais qui ne sont aucunement liées à la foi en D.ieu et en Sa Torah. Celle qui est considérée comme le modèle parfait sur lequel nous devons calquer notre propre acceptation de la Torah, ne devrait-elle pas être essentiellement motivée par sa foi et son idéalisme, plutôt que par son attachement à une personne particulière, ou même d'ailleurs à un peuple tout entier ?

### ATTACHEMENT A D.IEU

Analysons ce point au moyen de l'examen d'un passage difficile du Talmud :

Rabbi Eléazar dit : " Les gens qui n'ont pas de connaissances en Torah, ne pourront prendre part à la résurrection des morts, comme il est écrit (dans Isaïe 26) : *Le mort ne vivra pas*. On pourrait penser que ceci se réfère à tous les morts, c'est pourquoi le texte poursuit : *Ceux nécessitant une guérison*, ne se lèveront pas. Seuls, ceux qui soutiennent que les paroles de la Torah sont branlantes et faibles, ne se lèveront pas. "

Rabbi Yo'hanan répond : " Vous n'avez apporté aucun plaisir au Créateur, en formulant une telle affirmation au sujet de l'ignorant en Torah. "

Rabbi Eléazar, voyant que ses paroles causaient de la peine à Rabbi Yo'hanan, dit : " *Mon Maître, j'ai trouvé un remède pour eux dans la Torah. Il est écrit : Vous seuls qui êtes restés attachés à l'Eternel votre D.ieu, êtes tous en vie aujourd'hui* (Deut 4 : 4). Mais comment est-il possible pour un être humain d'être attaché à la Présence divine, quand il est écrit : *L'Eternel ton D.ieu est un feu dévorant* (Ibid 24). Une personne peut-elle s'attacher au feu ? Pour l'enseigner que toute personne qui marie sa fille à un étudiant en Torah, qui l'aide dans ses affaires ou qui partage sa propriété avec lui, D.ieu la considère comme si elle Lui était directement attachée... " (Talmud, Ketubot, 111b).

Pourquoi la résurrection devrait-elle être liée à notre niveau dans l'étude ?

Et comment pouvons-nous comprendre l'idée que s'attacher à un étudiant en Torah équivaldrait à s'attacher à D.ieu Lui-même

L'un des 613 commandements est d'aimer D.ieu. Ce commandement semble impossible à accomplir. Comment pouvons-nous aimer quelqu'un que nous ne connaissons pas ?

De plus, D.ieu est infini alors que nous ne le sommes pas, nous n'avons aucune notion de la façon dont Il pense, de ce que sont Ses préoccupations, Ses désirs, ou toute autre chose Le concernant.

Si nous ne connaissons pas un minimum de ces éléments sur une autre personne, il nous est impossible de déterminer si nous l'aimons. Nous pouvons considérer cette personne comme importante, nous pouvons même l'admirer. Mais pour pouvoir l'aimer et y être attachée, cette personne doit d'abord nous être familière. Ce qui est également vrai de notre amour pour D.ieu. Nous ne pouvons L'aimer que si nous développons une certaine connaissance et familiarité à Son égard. Mais comment y parvenir ?

La solution évidente passe par notre connaissance de la Torah. D.ieu nous a donné dans Sa Torah, de nombreuses informations Le concernant. Il nous parle de Son sens de la justice et de l'équité, de Ses priorités et de Ses sentiments, de Ses espoirs et de Ses ambitions pour notre futur.

Il existe deux aspects à la Torah : la connaissance et l'étude.

Tous les juifs doivent accumuler un savoir en Torah suffisant pour leur permettre d'accomplir les commandements comme il faut, puisque l'accomplissement des commandements est un devoir.

2) Le second aspect n'est pas lié à l'accomplissement des commandements. Le *Talmid 'Hakham* (le Sage) étudie la Torah pour se familiariser avec D.ieu et connaître Sa culture.

Le premier mot des Dix Commandements est Anokhi. Le Talmud nous révèle qu'il s'agit de l'acronyme des mots *ano nafshi katvit yahavit*, " J'ai écrit Moi-même ce livre que Je vous donne " (Talmud Shabbat, 105a).

Le *Talmid 'Hakham* qui passe sa vie, plongé dans l'étude de la Torah, s'imprègne de l'Ame même de D.ieu, en même temps que des paroles de Sa Torah.

Notre but est d'acquérir une familiarité avec D.ieu, avec Lequel nous sommes susceptibles de développer une relation. Nous voulons aimer D.ieu et qu'Il nous aime en retour, nous voulons également que ces sentiments soient ressentis de manière réciproque de part et d'autre. Pour cela, nous avons besoin du *Talmid 'Hakham*.

Ce n'est que grâce à lui que nous acquérons la connaissance de D.ieu, élément préalable à toute éventualité d'une relation avec Lui. Puisque, pour parvenir à aimer D.ieu, la connaissance doit précéder les sentiments.

Sans le Sage, cette connaissance et donc cet amour serait absent du monde.

C'est l'une des merveilles du judaïsme que le *Tsaddik* (le Juste) qui s'immerge totalement dans le service de D.ieu - incluant la prière et les bonnes œuvres, ressent souvent un plus grand amour pour D.ieu que le Sage qui passe sa vie en poursuites intellectuelles. Mais sans la connaissance de D.ieu, générée par le Sage, le *Tsaddik* n'aurait jamais les moyens d'entreprendre sa quête émotionnelle d'attachement à D.ieu.

L'amour de D.ieu émane donc de la Torah.

Le *Tsaddik* qui s'attache au Sage, est le premier à ressentir cet amour, et ceux qui s'attachent au *Tsaddik* perçoivent cette chaleur émanante et cette énergie, à travers lui. Mais la source ultime de cet amour est la Torah et notre accès à la Torah dépend nécessairement de la quantité de connaissances que nous avons, grâce aux efforts et au travail ardu du Sage.

### LA RECHERCHE DE RUTH

Ruth la moabite recherchait les 606 commandements manquants, non seulement parce qu'elle était en quête de la vérité et de la bonne manière de vivre - ces motivations étaient sans nul doute présentes dans son désir de se convertir - mais surtout parce qu'elle voulait s'attacher à D.ieu avec fidélité et se connecter ainsi à la Source de toute vie et de tout être.

Or, elle ne pouvait le faire qu'en s'attachant à une personne déjà proche de D.ieu. Elle a donc suivi Naomi, plutôt qu'une vérité abstraite.

Nous lisons son histoire à Chavouoth, car c'est le genre d'acceptation de la Torah que nous recherchons. Notre but n'est pas l'accomplissement des lois divines, mais l'attachement à D.ieu Lui-même.

La seconde approche offerte par les commentateurs pour expliquer la raison de cette lecture à Chavouoth, est également suggérée dans son nom. Elle est nommée Ruth parce que son arrière petit-fils, le Roi David, inonda D.ieu de chants et de louanges (Yalkout, Tehilim 247). Le mot *ravé* en hébreu, qui est une anagramme du nom de Ruth, signifie " abreuver ", hors David composa le livre des Psaumes, qui est le livre d'hymnes de référence pour la majorité de l'humanité. Selon la tradition, Chavouoth est également l'anniversaire de la naissance de David, ainsi que du jour de sa mort, et sa généalogie complète est mentionnée à la fin du Livre de Ruth (source lamed.fr)



### Minhaguim concernant le repas de Chavouot.

L'usage est répandu de consommer, le premier soir de Chavouot, des plats «maigres» avant le repas de fête qui, obligatoirement, comporte de la viande. On a indiqué de nombreuses raisons à ce minhag qui est certainement respectable. Il faut bien entendu faire une interruption entre le repas «maigre» et le repas «gras», selon les prescriptions de la Halakha («Kinoua'h hapé», Birkat Hamazon, changer de nappe, etc.).

### Chabbat Nassô

En général, on lit la section de Nassô, le premier Chabbat après Chavouot, c'est la section la plus longue des 54 Sidrot de l'année; elle compte 176 versets. Il est intéressant de signaler que le chapitre 119 de Tehillim qui est le plus long chapitre des Psaumes, comporte également 176 versets: 22 fois 8, car le Aleph Beth est répété huit fois dans ce psaume! Enfin le traité le plus long du Talmud Babylonien Baba Batra, compte 176 pages!

### Le poème AKDAMOUT.

Selon la tradition, ce poème a été composé par Rabbi Méïr ben Yits'hak, qui était 'Hazan dans la communauté de Worms, ville où le célèbre Rachi a fait ses études. Il est probable que le grand Maître a également appris la Tora de la bouche de ce poète inspiré.

On dit que le fils de R. Méï ben Yits'hak a été tué lors des massacres de l'année 1096, à l'époque de la 1ère croisade. Le père lui-même eut des discussions violentes avec les prêtres catholiques qui voulaient le forcer à renier sa foi; il mourut peu de temps après son fils.

Le poème qui l'a rendu célèbre est tout entier un panégyrique à la gloire de l'Eternel et de la Tora qu'il nous a donnée. Il fut rapidement adopté par les communautés juives dans toute l'Europe pour être récité le matin de Chavouot, avant la lecture de la Tora. On le chante sur une mélodie pleine d'élévation et de solennité. Seule la communauté où le chant fut rédigé, ne l'a pas introduit dans le rituel de fête, peut-être parce qu'il rappelle douloureusement la triste fin, à la fleur de rage, de son auteur.

### Résumé succinct de ce Piout.

Le poème comprend 90 vers; les 44 premiers sont construits dans l'ordre de Aleph Beth répété deux fois. Les 46 vers qui restent portent en acrostiche le nom de l'auteur, comme c'était l'usage chez les Païtanim de l'époque des Tossafistes.

Ce piout est écrit en araméen, la langue du Talmud, familière à ceux qui étudiaient la Tora. Chacun des 90 vers se termine par une allusion à l'une des qualités de la Tora: son étude est un perpétuel recommencement. Celui qui l'a étudié jusqu'au bout, symbolise par la lettre «Tav», dernière lettre de l'alphabet, n'a hâte que de recommencer immédiatement par le «Aleph»!

La première partie du cantique est un éloge, sur le ton dithyrambique, du Seigneur Tout-Puissant: «si toute la voûte céleste était couverte de parchemins, si tous les arbres de la terre servaient de porte-plumes, si tous les océans étaient transformés en encre, et que toutes les créatures fussent capables d'écrire et de rédiger, cela ne suffirait pas pour parler de la grandeur incommensurable du Créateur, dont l'œuvre a été accomplie par un souffle de sa parole! (allusion à un midrach cité par Rachi à propos du verset Gen. 2, 4: le texte dit «behivor Om, le midrach interprète «Béhéborôme», en deux mots: Dieu les a créés avec la lettre Hé, qui se dit dans un souffle.

Et toute «l'armée du ciel D: les Séraphins, les 'Hayot, les Ophanim, tous saisis d'une sainte terreur viennent exalter Sa majesté, mais seulement à intervalles réguliers impose par Lui!

Mais combien sont aimés ses enfants, les enfants d'Israël, au point que le Saint béni soit-Il quitte son entourage familial pour se complaire en leur seule présence, qu'Il en a fait son héritage: eux le saluent et proclament deux fois par jour, matin et soir, sa Royauté, en disant: Kadoch, Kadoch, Kadoch...! Cet attachement réciproque entre le Seigneur et Son peuple, est inscrit si l'on peut dire, dans les Téfilin du Saint bené soit-Il: «Y a-t-il comme Ton peuple d'Israël une seule nation sur la terre».

Et le Païtan continue: c'est pourquoi il me plaît de parler des mérites d'Israël et de sa grandeur!

Or voici que tous les peuples du monde viennent demander à la Communauté d'Israël: qui est-Il, comment est-Il, celui pour qui tu te laisses persécuter et égorger? Toi, la plus belle parmi les nations! Viens avec nous, ô toi si précieuse et si belle; nous t'accorderons tout ce que tu désires!

Et Israël de leur répondre, plein de sagesse mais en ne révélant qu'une partie (de la vérité): qu'est la grandeur que vous nous offrez comparée à celle qui nous attend lorsque notre heure sera venue! Car alors une grande lumière nous entourera, alors que vous, vous retomberez dans les ténèbres! Jérusalem sera reconstruite, les

dispersés se rassembleront; les portes du Paradis (Gan Eden) s'ouvriront et un flot de lumière nous accueillera! Nous verrons la splendeur de la «Che'hina» et nous dirons, émerveillés, voici notre Dieu en qui nous avons mis notre confiance..., soyons à la joie et à l'allégresse! (Isaïe 25, 9).

Heureux celui qui a la foi et qui attend, plein de confiance l'avenir qui lui est promis

Vous aussi qui écoutez notre cantique, votre confiance sera fortifiée, et vous mériterez de vous asseoir dans l'Assemblée des saints et des purs, dans le monde futur!

Grand et élevé est notre Dieu, Il a été le premier et Il sera le dernier! Que nous sommes heureux qu'Il nous ait choisis et qu'Il nous a donne la Tora!

### Akdamout dans la liturgie.

A l'époque des persécutions, lorsque partout à travers l'Europe occidentale les ennemis de notre foi menaçaient de mort ceux qui étaient restés fidèles à l'Eternel, nos frères humiliés, malheureux se trouvaient encouragés et fortifiés dans leur foi en entendant ce Piout; il leur permit de ne pas trembler devant leurs ennemis! C'est ainsi que peu à peu le Minhag s'introduisit de chanter ce poème lors de l'office du matin de Chavouot, en lui donnant une place de choix: au moment de la lecture de la Tora. Le premier des appelés (un Cohen en général) dit la bénédiction, le Ba'al Kore lit le premier verset du chap. 19 de l'Exode, puis on referme le rouleau et l'on chante Akdamout, officiant et communauté alternant; le cantique achevé, on reprend la lecture au verset 2 de la paracha.

On justifiait cette manière inhabituelle d'interrompre la lecture de la Tora pour réciter un Piout, en faisant remarquer qu'il est important d'apprendre à la communauté la grandeur de la mitsva de «sanctifier le Nom Divin»: car nous ne pouvons garder la Tora reçue au Sināi que si nous sommes prêts au «Kiddouch Hachem», fût-ce au prix de notre vie! Et le «Kiddouch Hachem» est une des mitsvot essentielles de cette Tora qui nous fut donnée en ce mois de Sivan!

Des maîtres réputés parmi lesquels plusieurs commentateurs du Choul'han Aroukh (voir Or Ha'haim 494, Michna Beroura note 2) se sont opposés à cette manière de faire; et dans la plupart des communautés de rite ashkénaze, on récite le Piout avant de commencer la lecture de la Tora, et bien entendu avant que le premier appelé ait récité la bénédiction sur la Tora.

### Azharôt

Dans les communautés de rite séfarad, on ne dit pas Akdamout. Mais après la répétition de Moussaf, ou bien avant la prière de Min'ha, on récite les «Azharot» de Salomon ibn Gabirol: ce sont les 613 commandements de la Tora, énumérés sous forme poétique.

Dans les communautés de rite ashkénaze, les Azharôt les plus connues sont celles de Rabbi Eliyahou: elles furent composées par cet auteur, entièrement de mémoire, alors qu'il était en prison sans aucun livre sacré à sa disposition.

### La Kétouba

C'est rédigé en langage poétique, par Rabbi Israel Nag'ara, un document sous forme de Kétouba, pour célébrer l'union indissoluble entre la Communauté d'Israël et la Tora. On a l'habitude de la lire avant la sortie de la Tora, l'Arche Sainte étant ouverte, dans les communautés de rite séfarad.

### Lecture de la Tora le Chavouot

Premier rouleau: Ex. 19, 1-20-23; c'est le récit que donne la Tora de la Révélation de la Loi au mont Sinai.

Deuxième rouleau: Nomb. 28, 26-31: les sacrifices particuliers de la fête; lecture du Maftir. Haftara Ezéch. 1 (vision d'Ezéchiel, la «Merkaba».

Dans les pays de la diaspora, le deuxième jour de fête, on lit Deut. 15, 19 à 16, 17: les trois fêtes de pèlerinage.

Haftara Habacuc. chap. 3.

### Meguillat Ruth.

En Erets Israël, on lit cette Méguilla le Chavouot, avant la sortie de la Tora. Dans les communautés de rite ashkénaze, selon les indications du Gaon de Vilna, la Méguilla est lue dans un rouleau de parchemin, et en disant avant la lecture deux bénédiction (comme pour le Cantique des Cantiques, v. fasc. III).

Dans les pays de la diaspora, on lit Ruth le deuxième jour de fête, avant la lecture de la Tora.

Dans certaines communautés, on ne lit pas Méguillat Ruth. en public, mais chaque fidèle l'étudie chez lui.

L'après-midi, avant Min'ha, dans certaines communautés on lit des chapitres de Tehilim en souvenir du Roi David décédé selon la tradition, le Chavouot à Min'ha.



## Les coutumes de Chavouth Par Yonathan Bendennoune

**L'une des particularités de la fête de Chavout est précisément l'absence de mitsva particulière. En revanche, cette fête regorge d'usages et de coutumes, aux origines toujours très intéressantes...**

### Les plantes et les arbres

Une très ancienne coutume veut que l'on décore les synagogues et les maisons avec des plantes et des fleurs pour la fête de Chavout (Rama 494, 3), pour rappeler que le mont Sinai s'était couvert de verdure lors du Don de la Torah. Visiblement, cette coutume remonte même à l'époque du Premier Temple. En effet, parmi les différentes accusations que porta Haman aux oreilles du roi Assuérus contre le peuple juif, il lui déclara : « Le mois de Sivan, les Juifs célèbrent deux jours de fête. Ils se rendent dans les synagogues, ils lisent le chéma, ils prient et lisent dans les livres de leur Torah et dans les prophètes. Ils maudissent ensuite le roi et les princes du royaume, et ils appellent ce jour 'Atséret'. Ils se rendent ensuite sur les toits des synagogues, ils répandent par terre des roses et des pommes. En allant ensuite les ramasser, ils proclament : 'De la même manière que nous cueillons ces roses et ces pommes, ainsi que les fils des nations soient tués et non nos fils » (targoum chéni sur Esther 3, 8). Comme dans le reste de ce long plaidoyer, Haman accuse les Juifs de torts totalement chimériques, en s'appuyant cependant sur des faits et coutumes bien réels. Il est donc avéré qu'en ces temps déjà, les Juifs répandaient des fleurs et des plantes dans leurs synagogues.

Une coutume parallèle veut qu'on place dans les synagogues des arbres, pour rappeler qu'en ce jour, nous sommes également jugés sur les « fruits de l'arbre » (Maguen Avraham 494).

Certains décisionnaires considèrent cependant qu'il est préférable de ne plus suivre cette coutume de nos jours, dans la mesure où elle a été adoptée par les nations du monde pour célébrer leurs propres festivités (Gaon de Vilna ibid.). Certains ont également l'habitude de décorer le Séfer Torah à l'aide de fleurs (Kaf ha'Haïm ibid. 59). On s'abstiendra cependant d'utiliser des branches d'arbres fruitiers, pour ne pas enfreindre l'interdit de « bal tach'hit ».

### La veillée de Chavout

Une coutume, répandue parmi toutes les communautés juives, consiste à veiller pendant toute la nuit de Chavout. D'ailleurs, les décisionnaires soulignent que ceux qui observent cette coutume auront l'assurance de ne subir aucun préjudice jusqu'à la fin de l'année (Béer Hétev au nom du Char Hakavanot). Dans les communautés tunisiennes, cette nuit est même appelée la « nuit de la protection », pendant laquelle une étude commune est organisée en présence des Rabbanim de la communauté.

Pendant cette nuit, certains ont la coutume d'étudier librement, alors que d'autres préconisent la lecture d'un « tikoun », qui consiste en une suite de textes extraits des différentes sections de la Torah (Tanakh, Michna, Zohar, etc.), composé par Rabbi Moché Cordovéro et le Ari Zal.

On raconte à ce sujet que pendant une nuit de Chavout, le Gaon de Vilna récitait le tikoun, pendant que le Maguid de Doubno, à quelques bancs de lui dans la même synagogue, étudiait habituellement. Intrigué, le Gaon de Vilna lui demanda pour quelle raison avait-il choisi d'étudier simplement, plutôt que de réciter le tikoun du Ari Zal. Comme à son habitude, le Maguid de Doubno lui répondit par une parabole...

Il expliqua que ceci est semblable à une devanture de magasin, que tout commerçant veut orner avec les plus beaux articles dont il dispose. Or, pour un marchand dont les entrepôts sont déjà remplis de toutes sortes de produits, le fait de décorer sa vitrine est assurément un atout, qui lui permettra de mettre son commerce en valeur. En revanche, à quelqu'un qui débute dans la profession, on lui conseillera plutôt d'acquérir d'abord la marchandise et de remplir ses entrepôts,

avant de se soucier de ces détails esthétiques. De la même manière concernant l'étude de la veillée de Chavout : lorsqu'une personne possède déjà un sérieux bagage en Torah, il est tout à fait approprié pour elle d'« orner » son étude avec la lecture d'un texte tel que le tikoun. En revanche, pour une personne aux connaissances encore modestes, il est préférable de se remplir d'abord de « marchandises » solides et concrètes. Le Maguid expliqua ainsi qu'il se considérait lui-même, à côté du Gaon de Vilna, comme un jeune commerçant débutant...

Toutefois, le 'Hida se montre très strict à ce sujet, au point de blâmer vertement ceux qui ne se consacrent pas à sa lecture pendant cette nuit. Il remarque notamment que le principe même de cette veillée provient des enseignements de la Cabale et du Ari Zal. Par conséquent, pourquoi ne pas s'en remettre également à leurs enseignements pour déterminer la manière dont il convient de passer cette veillée ?

Mais quoi qu'il en soit, l'essentiel reste évidemment de ne pas passer la nuit simplement réveillé, en perdant son temps dans des futilités...

### La coutume des mets lactés

Une coutume très répandue consiste à consommer des mets lactés pendant Chavout (Rama ad loc.). Différentes explications sont données à son sujet : le fait de consommer à la fois du lait et de la viande le même jour rappelle les Deux pains approchés en ce jour dans le Temple (Rama). D'autres invoquent l'idée que pendant les sept semaines séparant Pessa'h du Don de la Torah, les enfants d'Israël étaient semblables à une femme qui se purifie de son cycle menstruel grâce aux « sept jours pureté ». Or, le sang que ces jours viennent purifier se change, au moment d'une naissance, en lait. La consommation de lait rappelle donc cette idée, et suggère aussi le passage de l'Attribut de Rigueur – symbolisé par le sang – à celui de la Miséricorde – que rappelle le blanc du lait (Maguen Avraham). D'autres enfin rapportent la coutume de manger à la fois du lait et du miel, pour rappeler qu'il est dit de la Torah (Chir Hachirim 4, 11) : « Du miel et du lait sous ta langue » ('Hok Yaacov au nom du Kol Bo).

Beaucoup de communautés ashkénazes ont l'habitude de consacrer la totalité du repas du soir aux plats lactés. Cependant, de nombreux décisionnaires semblent désapprouver cette habitude, dans la mesure où un repas de fête digne de ce nom doit être obligatoirement accompagné de viande. C'est pourquoi ils préconisent de garder ces mets pour le kidouch du matin, en prenant cependant soin de séparer convenablement les plats lactés de la viande du repas de fête (Darké Téchouva 89).

Notons enfin que pour Chavout, certains avis permettent exceptionnellement de ne pas séparer la consommation de viande et de lait d'une attente de six heures, pour pouvoir consommer des plats lactés pendant l'après-midi de fête ('Hok Yaacov au nom du Kol Bo). Mais visiblement, cette autorisation n'a absolument pas été retenue par les décisionnaires.

### Autres coutumes

Concluons par quelques autres coutumes intéressantes concernant la fête de Chavout. Beaucoup de communautés ashkénazes ont l'habitude de manger des kreplakh – sorte de raviolis – dont la forme à trois angles rappelle que la Torah est composée de trois parties – Torah, Prophètes, Hagiographes –, et qu'elle fut donnée à un peuple divisé en trois campements – Cohen, Lévi et Israël (cf. Chabbat 68). D'autres ont la coutume d'assaisonner leurs plats avec du safran, dont la couleur rappelle le miel. Enfin, certains confectionnent de longs pains, dont les extrémités se divisent en deux, de sorte à former quatre angles. De la sorte, on rappelle les Deux pains approchés au Temple pour Chavout. En outre, ce dédoublement des pains rappelle que le mois de Sivan est placé sous le signe astrologique des Gémeaux ('Hok Yaacov).



NEWS

**Strasbourg : La maire, qui a gelé un jumelage avec Ramat Gan, pose avec une carte où Israël a disparu**

Jeanne Barseghian s'est affichée un keffieh autour du cou aux côtés des représentants du camp palestinien d'Aïda, avec qui elle souhaite nouer un jumelage



**La maire de Strasbourg Jeanne Barseghian reçoit une délégation palestinienne à l'Hôtel de Ville menée par Said Mohammad Abdelrahman Alazzeh, président du Comité Populaire du Camp d'Aïda, avec qui elle souhaite jumeler la ville, le 24 mai 2025. (Crédit : Facebook / Jeanne Barseghian / utilisée conformément à l'article 27a de la loi sur le droit d'auteur)**

Quelques jours après avoir [annoncé](#) qu'elle souhaitait nouer un jumelage avec le camp palestinien d'Aïda, en Cisjordanie, la maire de Strasbourg Jeanne Barseghian a accueilli une délégation palestinienne à l'Hôtel de Ville et s'est vue symboliquement remettre une carte de la « Palestine » qui comprend la totalité du territoire national israélien, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. La délégation palestinienne était menée samedi par Said Mohammad Abdelrahman Alazzeh, président du Comité Populaire du camp d'Aïda. Une délibération fera l'objet d'un vote au conseil municipal le 23 juin pour acter ce nouveau lien.

Qualifiant la rencontre de « rendez-vous historique », la maire a publié un communiqué sur sa page [Facebook](#) à l'issue de la réunion. « Nos pensées vont vers l'ensemble des Palestiniens, vers Gaza, où la situation est inacceptable, le risque génocidaire réel. La mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu et la libération des otages par le Hamas est absolument nécessaire et urgente », a-t-elle écrit.

Elle a également insisté sur l'urgence de l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, après plus de deux mois de blocage israélien. Ces derniers jours, le Premier ministre Benjamin Netanyahu a décidé d'un allègement du blocus et lundi, la Fondation humanitaire de Gaza a [commencé](#) mardi à distribuer de l'aide tout en dénonçant les menaces des terroristes palestiniens du Hamas.

« Mais la situation actuelle, aussi tragique soit elle, ne doit jamais nous faire perdre de vue notre objectif politique : celui de la paix, dont on sait qu'elle pourrait être durable si elle passe par la création d'un État palestinien, qui coexistera avec Israël », a estimé Jeanne Barseghian.

« Strasbourg est la preuve qu'il ne faut jamais désespérer de la paix : d'un champ de bataille, nous sommes devenus la ville de la réconciliation. »

Ce constat, des conseillers municipaux d'opposition le partagent. « La voix de Strasbourg est singulière. Singulière car notre ville en première ligne de conflits sanguinaires et séculaires est devenue symbole de réconciliation et de paix », ont affirmé Pierre Jakubowicz, co-président des Centristes et Progressistes de Strasbourg, Catherine Trautmann, elle-même ancienne maire de la ville, et Jean-Philippe Vetter, président de l'Union de la Droite et du Centre dans une lettre ouverte à la maire écologiste.

« Cette vocation aurait dû vous conduire à développer un partenariat avec une collectivité palestinienne, comme Bethléem avec qui nous partageons une convention depuis 2018 », ont-ils cependant déclaré. « De manière réfléchie et

construite, autour d'un projet positif de soutien aux populations civiles, de solidarité et de reconstruction et dans une logique de complémentarité avec notre jumelage avec Ramat Gan ». Strasbourg est en effet jumelée avec la ville israélienne depuis plus de 30 ans, un partenariat contesté par des militants pro-palestiniens qui ont manifesté pendant le conseil municipal du 19 mai. Le jumelage a été récemment gelé par la mairie. « Actuellement, ce jumelage est gelé, puisque je considère que les conditions ne sont pas réunies pour qu'on puisse l'investir », a indiqué Jeanne Barseghian d'après des propos cités par [Le Parisien](#). « Mais c'est une porte qui existe et qui pourra se rouvrir », a-t-elle précisé.

« Mais cette démarche d'apaisement [...] vous avez choisi de ne pas l'endosser », ont donc accusé les conseillers d'opposition qui dénoncent le « gel du jumelage historique avec Ramat Gan » et un jumelage « improvisé » avec une « structure associative du camp d'Aïda ».

« À la place, vous avez arboré le keffieh dans l'Hôtel de Ville comme un étendard militant et brandi une carte sur laquelle Israël avait purement et simplement disparu. »

Les opposants de Jeanne Barseghian accusent par ailleurs la maire d'avoir « contribué à importer ce conflit dans notre ville » pour des raisons de « cynisme électoral [qui] ne trompe personne ».

Ils demandent enfin le rétablissement des liens de Strasbourg avec Ramat Gan, le développement d'un projet « sérieux et transparent » de jumelage avec Bethléem en lieu et place du camp d'Aïda, et une clarification des « propos et positions » de l'édile.

Philippe Meyer, le président de l'organisation Bnai Brith France, a réagi sur les réseaux sociaux en déclarant : « Continuer de se soumettre à cette haine violente et pathologique d'Israël très à la mode parmi ses amis politiques [à la maire écologiste], et à l'heure où l'on a vu à [Washington](#) où cette haine peut mener, est aussi dangereux qu'irresponsable. La honte ».

La Licra a elle aussi regretté les positions prises par la maire de Strasbourg, soulignant que le fait « que la ville de Strasbourg décide de lancer un partenariat avec le camp de réfugiés d'Aïda est un acte louable. Qu'elle décide dans le même temps de geler le jumelage avec Ramat Gan est une décision parfaitement regrettable ».

Dans un communiqué qui a suivi la polémique suscitée par la réception de la délégation palestinienne à l'Hôtel de Ville, la municipalité a répondu aux accusations visant spécifiquement la carte niant l'existence d'Israël en expliquant que « le cadeau protocolaire offert par la délégation du camp d'Aïda relève de l'usage diplomatique habituel. Il est de tradition d'accepter ces présents sans préjuger ni de leur utilisation future, ni d'une quelconque adhésion à leur contenu. »

Depuis le 7 octobre, date des attaques sans précédent du Hamas contre Israël, des tags antisémites ont été retrouvés dans la ville alsacienne, notamment sur le campus universitaire et près d'un [lieu de mémoire de la Shoah](#).

Jeanne Barseghian a « condamné fermement » la recrudescence d'actes antisémites et plus largement « toute forme de violence ».

Elle a par ailleurs [inauguré](#) fin janvier un jardin mémoriel et un mur des noms à l'endroit où se dressait jadis la synagogue du quai Kléber, incendiée en 1940 par les nazis juste après l'annexion de l'Alsace-Moselle. Ce mur des noms « se dresse face au fléau du négationnisme, de l'effacement », avait-elle déclaré.

News

**Le grand rabbin de Strasbourg répond à Barrot**

"Qui sème la violence récolte la violence", avait déclaré en début de semaine le ministre – des propos vivement dénoncés par Harold Abraham Weill



**Harold Weill, grand rabbin de Strasbourg. (Crédit : capture d'écran YouTube)**

En début de semaine, le ministre des Affaires étrangères français, Jean-Noël Barrot, [déclarait](#) sur France Inter, au sujet d'Israël, « qui sème la violence récolte la violence ». Le grand rabbin de Strasbourg, Harold Abraham Weill, lui a répondu dans une lettre ouverte publiée ce jeudi.

Intitulée « De la parole comme arme – ou quand la rhétorique ministérielle recharge les fusils », il a vivement dénoncé les propos du ministre.

Selon lui, les propos de Jean-Noël Barrot cités en début de cet article « ne relèvent pas d'un banal dérapage diplomatique » mais « constituent une faute morale, historique et politique d'une gravité abyssale ».

Citant son expérience après les attentats de Toulouse en 2012, quand il était rabbin dans cette ville, il explique que le terroriste avait justifié ses actes par la même rhétorique : « [Mohamed Merah,] pour justifier son geste, invoqua, avec une effrayante familiarité, le même sophisme glaçant que celui que vous venez de proférer, la même rhétorique nauséabonde : 'Israël tue des enfants, je tue

des enfants' ».

« Qu'une telle infamie resurgisse sous la plume ou dans la bouche d'un ministre de la République française en 2025 ne relève pas de la maladresse, mais du renoncement, au sens tragique du terme », écrit le rabbin. « Renoncement à la clarté morale, renoncement à la rigueur intellectuelle, renoncement au devoir de protection de tous les citoyens français, dont les Juifs, depuis l'affaire Dreyfus jusqu'à nos jours, savent trop bien combien le sol peut devenir instable sous leurs pieds. »

Harold Abraham Weill poursuit en accusant Jean-Noël Barrot de « [tendre] l'arme à ceux qui guettent une caution pour appuyer sur la détente », des gens « bien plus nombreux que vous ne l'imaginez ». « Vous ne placez pas une cible sur le dos des Juifs de France, vous ouvrez la mitraille. Votre phrase est une rafale, votre langage une complicité », ajoute-t-il.

« Qu'un État comme Israël, assiégé, lacéré par les roquettes, endeuillé par le pogrom du 7 octobre, puisse encore susciter des critiques, cela relève du débat légitime. Mais que l'on établisse une symétrie morale entre ceux qui massacrent des enfants et ceux qui les pleurent, entre des tueurs fanatisés et un peuple retranché dans la survie, cela n'est plus de l'aveuglement : c'est de l'indignité. »

Le rabbin conclue en « conjurant » au ministre de « retirer ces paroles, non par tact politique, mais par décence humaine ». « Et si vous ne le faites pas, alors sachez qu'il restera toujours des voix, rabbiniques, laïques, citoyennes, pour rappeler que la parole, en démocratie, peut tuer. Et que face à l'histoire, nul ministre ne saurait plaider l'ignorance », dit-il, exprimant sa « profonde indignation » et son « impérieux devoir de mémoire ».